

*Déclaration de la délégation de la République de
Guinée à la Conférence pour la signature du Traité
sur l'abolition des mines terrestres*

Ottawa, Décembre 1997

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Le Gouvernement de la République de Guinée se réjouit de participer à cette importante cérémonie de signature de la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Antipersonnel et sur leur Destruction.

Permettez-moi à cette occasion, d'adresser en son nom, mes chaleureuses félicitations au Gouvernement du Canada pour toutes les facilités offertes pour la tenue de cette cérémonie et pour sa contribution exceptionnelle à la conclusion du Processus d'Ottawa.

Il y a un an en effet, la Communauté Internationale, prenant conscience des souffrances causées à des millions d'innocentes victimes civiles dans le monde, s'engageait à tout mettre en oeuvre pour faire adopter des normes juridiques contraignantes en vue de mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel.

La cérémonie d'aujourd'hui constitue le couronnement des inlassables efforts déployés à cette fin.

Je voudrais ici, saluer tous les Gouvernements qui ont contribué à la réussite de ce Processus et féliciter les ONG qui ont mené une vigoureuse campagne à l'effet de soutenir les efforts politiques et diplomatiques des uns et des autres.

L'attribution du Prix Nobel de la PAIX à l'ONG : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LES MINES TERRESTRES constitue

l'encouragement de la Communauté Internationale à ces ONG à persévérer dans leur action auprès des pays qui n'ont pas encore souscrit à la Convention d'Oslo.

Mon pays, la République de Guinée, a, quant à lui, toujours manifesté un grand intérêt pour l'adoption d'une telle Convention. C'est ce qui a justifié sa participation à toutes les phases du Processus, notamment la première réunion tenue à Ottawa, la conférence continentale d'experts africains des mines antipersonnel tenue à Kempton Park en Afrique du Sud, la conférence de Bruxelles et la conférence Diplomatique tenue récemment à Oslo.

La République de Guinée qui participe activement aux opérations de maintien de la paix, notamment dans la région ouest africaine, reste convaincue que la signature de la Convention d'Interdiction totale des Mines Antipersonnel, contribuera à la consolidation des louables résultats déjà atteints par la Communauté Internationale, dans le cadre du désarmement général et pour l'avènement d'un monde de paix et de sécurité.

Monsieur le Président,

En m'acquittant de l'agréable devoir de signer aujourd'hui, au nom du Gouvernement de la République de Guinée, la Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines antipersonnel et sur leur Destruction, je voudrais saisir cette opportunité pour lancer un appel à la communauté internationale de façon à rendre effectives les dispositions de la convention relatives à la coopération internationale dans les domaines du

déminage et de l'assistance aux victimes des mines.

Je voudrais enfin renouveler l'appel lancé à la conscience de tous les Gouvernements des pays producteurs de mines et n'ayant pas encore adopté le Traité, pour qu'ils se joignent au reste de la Communauté Internationale afin d'éradiquer le fléau des mines antipersonnel qui causent tant de souffrances à l'humanité.

Ce sera là une preuve supplémentaire, de leur attachement aux idéaux de paix et de sécurité pour tous.

Je vous remercie.